

**Débat d'orientations
budgétaires 2023**
-
**Conseil communautaire
du 9 mars**



Débat d'orientations budgétaires 2023

➤ **Éléments de contexte**

La loi de finances 2023 s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027. Elle s'inscrit dans un contexte économique incertain, marqué par une forte inflation qui devrait atteindre son pic au cours du premier semestre.

Les dernières projections macroéconomiques de la Banque de France sont les suivantes :

Croissance

+2,6 % en 2022

**Entre -0,3 % et + 0,8 %
en 2023**

Inflation (IPCH)

+6,0 % en 2022

+6,0 % en 2023

Déficit public

-5,0 % du PIB % en 2022

-5,4 % du PIB en 2023

Le pic d'inflation pourrait atteindre 7,8% au cours du premier semestre 2023.

Débat d'orientations budgétaires 2023

➤ Le contexte économique international

- ✓ La croissance mondiale devrait s'élever à 2,7 % en 2023, après 3,2 % en 2022. Ce serait la plus faible performance de ces deux dernières décennies, à l'exception de la crise financière mondiale de 2008 et de la pandémie de 2020.
- ✓ La banque centrale européenne prévoit une croissance de 3,2% en 2022, mais seulement 0,9% en 2023, contre 2,8% et 2,1% respectivement prévus dans ses projections de juin.
- ✓ La dette publique atteindra 95,6% du PIB en zone euro, puis 100,8% en 2023.
- ✓ En France, l'inflation, contenue par le bouclier tarifaire, amorcerait une décrue : elle s'établirait à +4,2 % en moyenne annuelle 2023 après +6.1 % en 2022.
- ✓ Dans le projet de loi des finances 2023, Le gouvernement table sur des prévisions de croissance de 2,7% en 2022 et de 1% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie. La Banque de France a révisé à la baisse son chiffre de la croissance du PIB pour 2023 à 0,5%.

Débat d'orientations budgétaires 2023

➤ Les finances locales en 2022

• EN RECETTES

- ✓ En 2022, les recettes de fonctionnement progresseraient de 3,2%. Cette croissance est soutenue par celle des recettes fiscales (+4%). Tandis que la CVAE reculerait de 3,3%, les autres contributions bénéficieraient d'une revalorisation des bases particulièrement dynamiques (+3,4%).
- ✓ La taxe foncière sur les propriétés bâties, désormais dévolue au seul bloc communal, serait en hausse de 5,9% du fait de cette revalorisation, mais également d'une utilisation du levier fiscal un peu plus marquée qu'en 2021.
- ✓ La TEOM accélérera sous l'effet de la hausse des bases et de celle des taux décidée par les EPCI, visant principalement à compenser l'augmentation progressive jusqu'en 2025 de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

Débat d'orientations budgétaires 2023

➤ Les finances locales en 2022

• EN DEPENSES

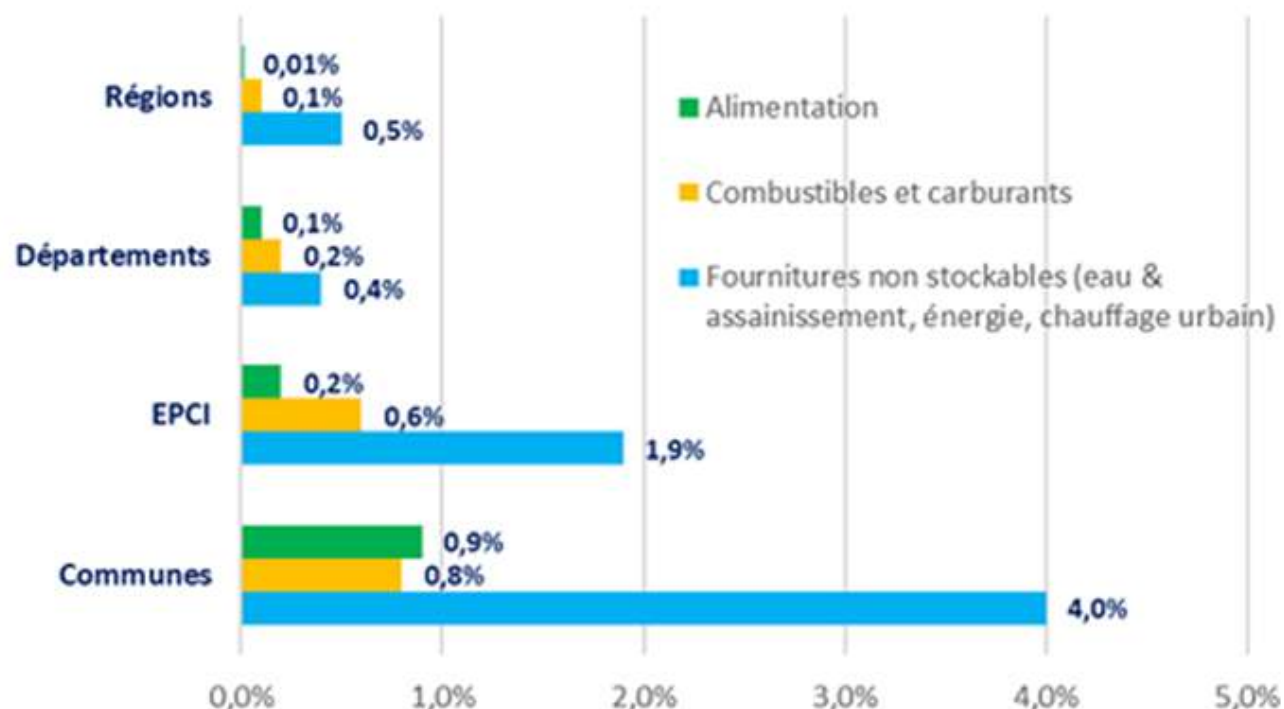
- ✓ Les dépenses de fonctionnement globales des collectivités augmentent (+4,3 %, soit +6,6 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+4,8 %, soit +2,9 Md€) et des achats et charges externes (+9,1 %, soit +2,2 Md€).
- ✓ Les dépenses d'investissement augmentent pour toutes les strates de collectivités : +3,1 % pour les régions, +4,1 % pour les départements et +6,8 % pour le bloc communal.
- ✓ L'épargne nette de l'ensemble des collectivités locales atteint 11,7 Md€. En augmentation sur un an (+9,4 %), elle est supérieure à date à ses niveaux de 2021 (10,7 Md€ à fin novembre 2021) et de 2019 (8,8 Md€ à fin novembre 2019). Elle progresse sur un an pour toutes les strates de collectivités et s'établit, à l'exception des régions, à un niveau supérieur à celui de 2019

Débat d'orientations budgétaires 2023

Finances locales : Les perspectives 2023

- Si la fiscalité locale semble devoir rester globalement dynamique en 2023, l'inflation et les diverses revalorisations continueront, sans guère de doute, d'impacter les budgets des collectivités. « La fin de mandat pourrait être perturbée par des réformes financières et fiscales importantes », estime La Banque Postale, dans sa dernière note de conjoncture.
- Ainsi, l'inflation et ses conséquences renforcent les incertitudes pour les collectivités. Toutefois, leurs fondamentaux financiers demeurent solides et le PLF 2023 offre des garanties pour soutenir leur autofinancement et leurs recettes d'investissement.
- **Des finances locales sous contrainte en 2023 : Inflation, coût énergétique, matières premières.**
- Certaines recettes de fonctionnement seront moins dynamiques : droits de mutation (-10%), baisse de la DGF en euros constants.
- **Des mesures du PLF devraient toutefois soutenir les finances locales** afin de maintenir leur capacité d'investissement : Filet de sécurité énergétique, amortisseur sur les prix de l'électricité, fonds vert (financement dans divers domaines en lien avec la transition écologique).
- Les recettes fiscales devraient être dynamiques : des prévisions de recettes de TVA en augmentation de 5,1% par rapport à 2022, **une revalorisation des bases locales de 7,1%**, **des règles de compensation de la CVAE qui devraient être favorables aux collectivités.**

Part des dépenses énergétiques et alimentaires dans les dépenses de fonctionnement des collectivités en 2022



Débat d'orientations budgétaires 2023

➤ LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA LOI DE FINANCES 2023

• MESURES CONTRE L'INFLATION

- ✓ Art. 181 : Prolongement du bouclier tarifaire avec une limitation de la hausse des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) électricité à +15 %

La hausse du TRV pour l'électricité est limitée à +15% dès février 2023, après la mise en place d'un plafonnement à +4% en février 2022. Cette mesure bénéficie aux consommateurs éligibles au TRV électricité, dont font partie les petites collectivités de moins de 10 employés, avec moins de 2 millions d'euros de recettes, ayant contractualisé une puissance inférieure à 36 kVA. Cela représenterait entre 28 000 et 30 000 communes selon le Gouvernement.

- ✓ Art. 181 : Instauration d'un « amortisseur électricité » pour les collectivités non concernées par les TRV

L'article prévoit par ailleurs la création d'un dispositif intitulé « amortisseur électricité » par lequel l'État prend en charge une partie de la facture d'électricité des entreprises et des collectivités locales dès lors que le prix par MWh de l'électricité hors acheminement et taxes (« part énergie ») souscrit dépasse un certain niveau de référence. Ainsi, la facture est directement diminuée par le fournisseur, le montant correspondant à la baisse du prix de la part énergie étant directement compensé par l'État auprès de celui-ci.

Les conditions de mise en œuvre ont été précisées par le décret n° 2022-1774 du 31/12/2022 : en 2023, l'État prendra en charge 50 % du surcoût du prix annuel moyen de la part énergie au-delà de 180 €/MWh, avec un plafond à 500 €/ MWh (soit une aide maximale de 160 €/MWh).

Débat d'orientations budgétaires 2023

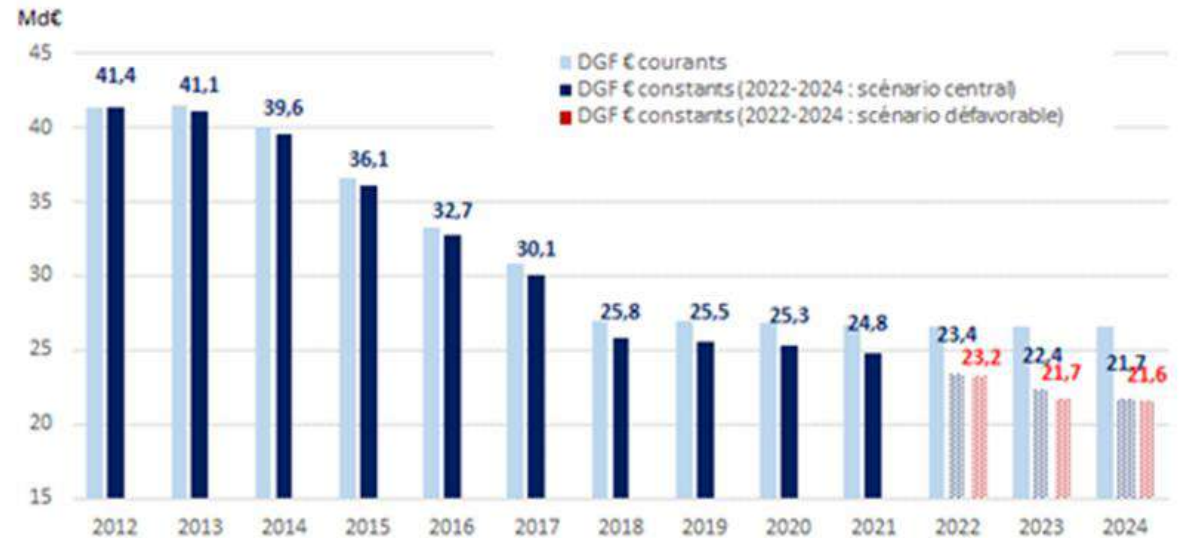
- **LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA LOI DE FINANCES 2023**

- **DOTATIONS ET PEREQUATION**

- Art. 109 : Fixation de la DGF pour 2023

Cet article fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'année 2023 à 26,931 milliards d'euros, soit une hausse de 320 millions € répartis comme suit :

- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) progresse de 90 millions d'euros soit une hausse de 3,51 % ;
- La dotation de solidarité rurale (DSR) progresse de 200 millions d'euros, soit une hausse de 10,65 % ;
- La dotation d'intercommunalité (DI), perçue par les groupements à fiscalité propre, progresse de 30 millions d'euros (comme chaque année depuis sa réforme en 2019).



Évolution de la Dotation globale de fonctionnement

Débat d'orientations budgétaires 2023

➤ LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA LOI DE FINANCES 2023

• FISCALITE

- ✓ Art. 55 : Suppression de la CVAE et remplacement par une fraction de TVA

L'article prévoit d'affecter la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) au budget de l'État dès 2023 tout en la réduisant de moitié avant sa suppression totale à compter de l'exercice 2024.

L'article prévoit de compenser la suppression de la CVAE par l'affectation aux communes, intercommunalités et départements d'une fraction de TVA déterminée sur la base d'une moyenne de leurs recettes de CVAE depuis 2020 (années 2020, 2021 et 2022 et ce qu'elles auraient dû percevoir en 2023). La prise en compte d'une moyenne est notamment fondée, selon le Gouvernement, sur le souci d'atténuer les fluctuations enregistrées localement depuis 2020 principalement du fait des effets de la Covid-19 sur les entreprises.

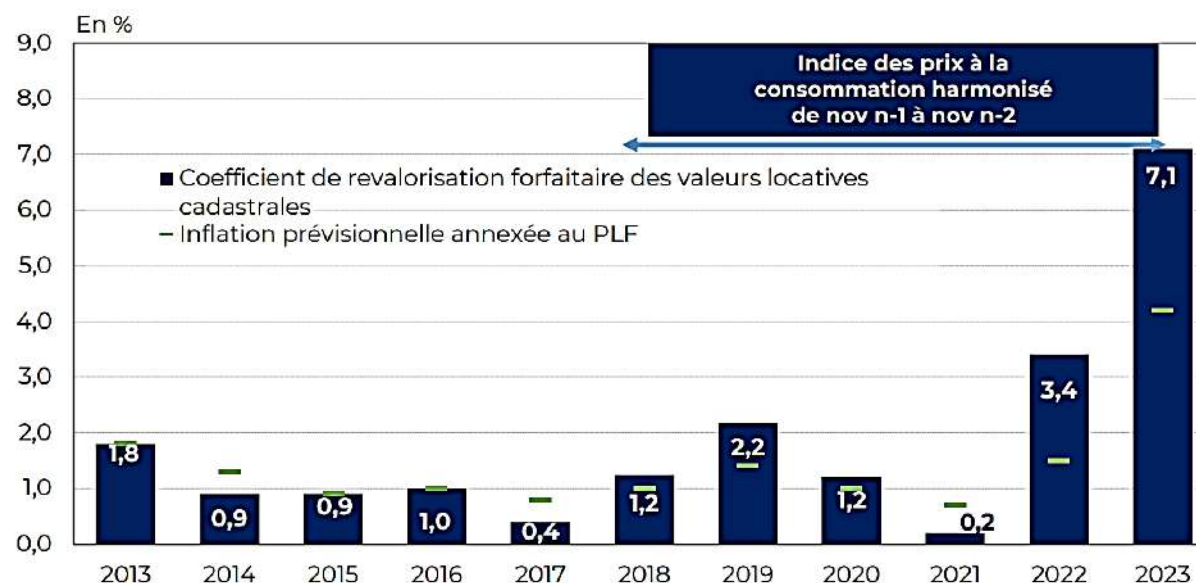
- ✓ Art. 103 : Suspension jusqu'en 2025 de l'intégration des valeurs locatives des locaux professionnels révisées en 2022 et actualisation classique en 2023
- ✓ Art. 106 : Report de deux ans des dispositions relatives à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

Débat d'orientations budgétaires 2023

➤ LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA LOI DE FINANCES 2023

- REVALORISATION FORFAITAIRE DES VALEURS LOCATIVES CADASTRALES

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales, calculé selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre n-2 à novembre n-1, sera de 7,1% en 2023.



Débat d'orientations budgétaires 2023

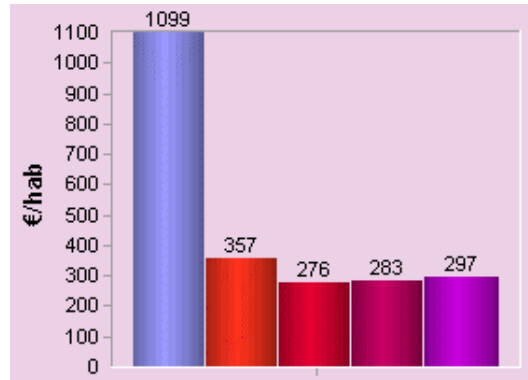
➤ LES CHIFFRES ESSENTIELS DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET GENERAL

- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées, en hausse de 3,7% par rapport à 2021, principalement en raison de la hausse du coût de l'énergie et de l'inflation. Également augmentation en charges de personnel liée à la revalorisation du point d'indice de 3,5% et à l'intégration des 3 agents de l'Office de tourisme.
- Un versement pour équilibre du budget OM de 178,000€.
- Des recettes de fonctionnement en hausse de 17%, portées par le versement de fraction de TVA et par le dispositif de garantie des recettes fiscales (2.042k€).
- Des dépenses d'investissement à hauteur de 5.000k€, notamment en raison de l'engagement des travaux TLN et MDPL.
- Des recettes d'investissement boostées par la décision de réaliser un emprunt de 2.000k€ en juin 2022, afin d'anticiper le PPI et la hausse des taux bancaires.
- A l'issue de l'exercice 2022, le budget général de la CCPO dégage une épargne brute de 2.176.892 € (avec un virement de 178.000 € pour l'équilibre du budget OM) et une épargne nette (RRF-DRF-remboursement du capital) = capacité d'autofinancement nette de 2.040.992 €, soit 19% des recettes réelles de fonctionnement.

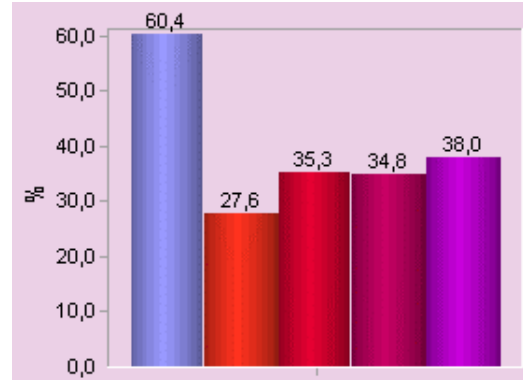
Débat d'orientations budgétaires 2023

➤ LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS 2022

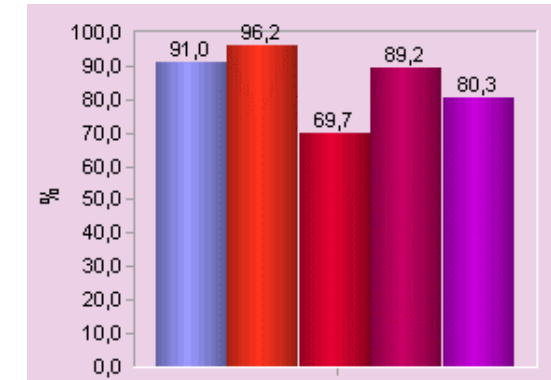
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant



Frais de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement



% charges réelles de fonctionnement et remboursements de dette / Recettes réelles de fonctionnement



Légende	
France 2021	France 2021
Réalisé 2019	Réalisé 2019
Réalisé 2020	Réalisé 2020
Réalisé 2021	Réalisé 2021
Réalisé 2022	Réalisé 2022

Débat d'orientations budgétaires 2023

➤ LES CHIFFRES ESSENTIELS 2022 DES BUDGETS ANNEXES

- **BUDGET OM:**

- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées et inférieures aux prévisions budgétaires, malgré une augmentation des charges de personnel de 15% due à la revalorisation du point d'indice de 3,5% et au renforcement ponctuel du service des ambassadeurs de tri dans le cadre de la communication pour la généralisation de la TEOMi et la mise en place des nouvelles consignes de tri.
- En recettes de fonctionnement, les produits de service augmentent de 10%.
La prise en charge du déficit de fonctionnement par le budget général est de 178.000€.
- En section d'investissement, achat d'un caisson pour BOM et de matériel de collecte pour 153.000€.

- **BUDGETS ZONES D'ACTIVITE:**

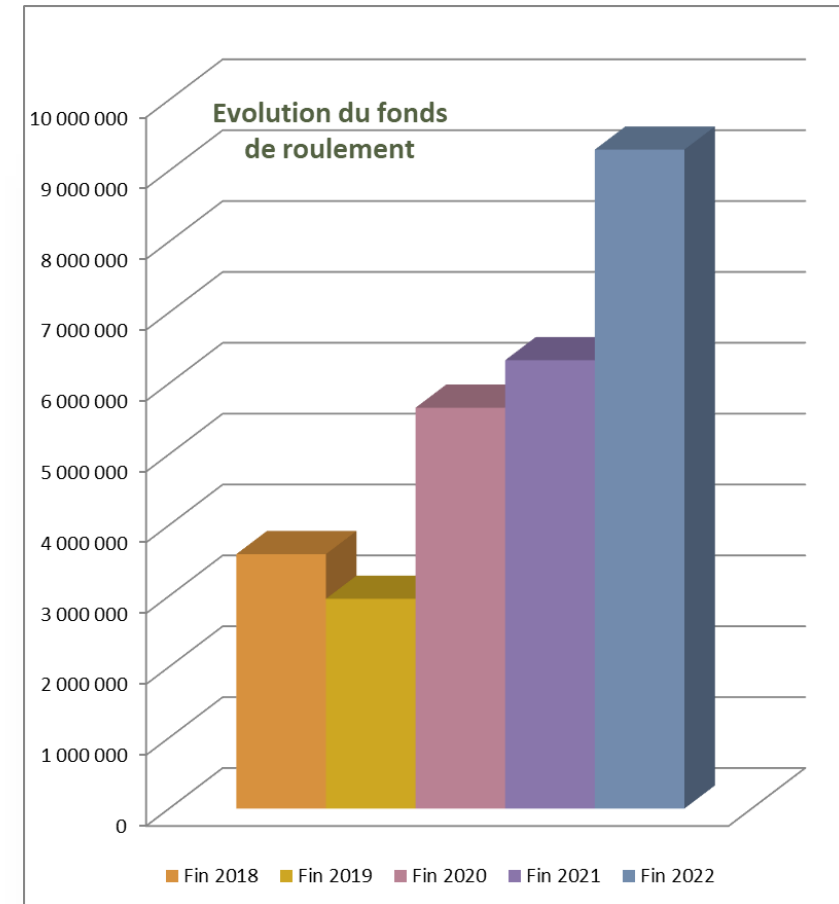
- Aucune dépense d'équipement brut en 2022.

Débat d'orientations budgétaires 2023

➤ LES RESULTATS DE CLÔTURE

Au 31 décembre 2022, les résultats de clôture sont les suivants :

Budget Général :	8.413.450 €
Budget OM :	409.270 €
ZAE Moulin à huile :	-77.459 €
ZAE Autingues :	629.676 €
ZAE CDDO :	<u>- 76.201 €</u>
Total tous budgets :	9.298.736 €



L'évolution du FDR globalisé entre 2021 et 2022 est due à la réalisation d'un emprunt de 2.000.000€ et au dispositif de garantie des recettes fiscales, institué par la Loi de Finances 2020 et reconduit en 2021 ; le solde, réactualisé à 2.042.144€, a été versé en décembre 2022.

Débat d'orientations budgétaires 2023

➤ LES PERSPECTIVES 2023 DU BUDGET GENERAL

- Les dépenses réelles de fonctionnement seront impactées par l'inflation et les coûts de l'énergie.
 - Au chapitre 011, les charges à caractère général sont estimées à 1,2M€, en hausse de 12%, malgré le mécanisme d'amortisseur d'électricité. L'augmentation en énergie – électricité est estimée à +35k€ pour un total prévisionnel de 75k€.
 - Au chapitre 012, charges de personnel, pas de modifications réglementaires importantes. Estimation à 3,25M€.
 - Au chapitre 65, autres charges de gestion courante, nouvelle hausse significative de l'ordre de 40.000€ (+10%) des contributions et participations aux syndicats mixtes et institutions (IIW, Symvahem, Symsageb, PMCO). Le versement d'équilibre vers le budget OM est estimé à 125.000€. Les charges totales au chapitre 65 sont évaluées à 1,25M€.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 8,6M€, en hausse de 3,5%.

- Les recettes de fonctionnement devraient être portées par le dynamisme de la fraction de TVA et par la revalorisation des bases locatives.
- Au chapitre 73, Impôts et taxes, plusieurs points :
 - La revalorisation forfaitaire des bases est fixée à +7,1%, les impôts directs locaux sont estimés à 1.040k€, soit +70k€.
 - La CVAE est supprimée et compensée par l'octroi d'une fraction de TVA, basée sur la moyenne des 3 dernières années de la CVAE. Les recettes seront imputées au chapitre 74.
 - Les IFR seront valorisées par la mise en service d'Eleclink depuis mai 2022, selon le contrat de réciprocité portant engagement de rétrocession par Grand Calais à la CCPO.
 - La fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de la taxe d'habitation est en hausse prévisionnelle de 5%, à 2.913k€ (+139k€).

Les recettes au 73 sont estimées à 5.750.000€.

Débat d'orientations budgétaires 2023

- Au chapitre 74, Dotations, subventions et participations :
 - DGF en hausse de 1,5% à 1.280k€
 - Les autres dotations et participations devraient être stables.
 - Les recettes de la fraction de TVA provenant de la suppression de la CVAE sont estimées à 420k€.

Les recettes au 74 sont estimées à 2.560k€.

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 8.760.000€, soit -16% par rapport au compte administratif 2022 qui présente des RRF à hauteur de 10.440.000€ (dont 2.042k€ de dotation pour la garantie des recettes fiscales).

- En dépenses d'investissement, les projets structurants se poursuivront : TLN, MDPL, Etudes pour le centre technique intercommunal, projet d'acquisition du garage jouxtant la friche Vandewalle et cession de la friche par l'EPF.

Un projet de dotation de matériel aux communes est à l'étude : chapiteaux, barrières de sécurité, ...

Globalement, les dépenses prévisionnelles d'investissement sont de 5,5M€.

- Les recettes d'investissement seront portées par le FCTVA (500k€) et les subventions d'investissement estimées à 1M€.

Débat d'orientations budgétaires 2023

➤ LES PERSPECTIVES 2023 DES BUDGETS ANNEXES

• BUDGET OM:

- L'exercice 2023 est élaboré avec la généralisation de la TEOMi et l'extension des consignes de tri.
 - Le budget 2023 sera équilibré en section de fonctionnement à 4.430k€ avec une charge nette d'amortissement de 427.000 € et avec versement d'une recette d'équilibre du budget général de 125.000€.
 - En dépenses de fonctionnement, le budget prévisionnel tient compte de l'achat de 1000 composteurs (70k€) et d'une augmentation du coût de traitement des déchets de l'ordre de 13%, à 1.350k€.
 - En recettes de fonctionnement, la généralisation de la TEOMi et la nouvelle politique tarifaire devraient générer 3.300k€ de produits (+10%), compte-tenu également de la revalorisation forfaitaire des bases à 7,1%.
- En section d'investissement, les dépenses prévisionnelles sont de 390k€, incluant la mise en place de sondes de remplissage sur les points d'apport volontaire (40k€), l'acquisition de 2 bennes à verre, de 24 colonnes à verre, de 500 bacs noirs de 240l et d'un caisson BOM.

• BUDGETS ZONES D'ACTIVITE:

- Pour le budget ZAE Moulin à huile, la vente de la parcelle AS 188 à l'association OPUR doit se réaliser pour un montant de 60k€.
- Pour le budget ZAE du Camp du drap d'or, une provision de 100.000€ est à inscrire pour le versement d'indemnités pour résiliation anticipée partielle du bail rural et travaux d'irrigation.
- Pour le budget ZAE Moulin d'Autingues, la vente à la société Charlemagne doit s'établir à 137k€.